

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 4 avril 2016 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Procès-verbaux du 7 et 21 mars 2016
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
 - 4.2 Dépôt du rapport trimestriel
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande de reconnaissance municipale de l'Association du Mont Rougemont
 - 6.2 Invitation – Souper spaghetti au profit de la Maison des Jeunes des Quatre Lieux
 - 6.3 Invitation – Omnium de golf de Saint-Césaire
 - 6.4 Invitation – Tournoi de golf et tour cycliste au profit d'Emergo
 - 6.5 Demande de soutien à la CDC Haut-Richelieu-Rouville
 - 6.6 Demande d'appui – Maintien des outils de mise en marché dont le contingentement de la production acéricole au Québec
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Adoption du second projet : règlement 2016-212 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone I-01 et de modifier les limites des zones A-01, A-03 et I-01 (*situé sur le chemin de Marieville comprenant notamment les entreprises La Pommeraie d'or et Constellations Brands*)
 - 7.2 Adoption du second projet : règlement 2016-213 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone I-03 (*situé sur la Petite-Caroline, notamment les terrains de l'entreprise A. Lassonde inc.*)
 - 7.3 Adoption : règlement 2016-214 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Meunier
 - 7.4 Avis de motion : règlement 2016-215 sur les branchements d'égout et d'aqueduc ainsi que les coûts reliés
8. Administration et greffe
 - 8.1 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie
 - 8.2 Contrat M. Gazon – Entretien des terrains municipaux (mauvaises herbes)
 - 8.3 Signature de l'Entente relative à la prise en charge de l'inspection de la canalisation dans la branche 5 du cours d'eau Soulanges

une copie du procès-verbal conformément à la loi.

Vote pour : 4

Vote contre :

16-04-2873

Approbation du paiement des comptes

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'approuver la liste des comptes du budget des activités financières au 4 avril 2016;

Pour un montant total de 71 302.64\$

D'approuver la liste des déboursés payés d'avance au 4 avril 2016 au montant de 171 907.12 \$;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 4

Vote contre :

Dépôt du rapport trimestriel

La secrétaire-trésorière dépose le rapport trimestriel pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016.

Demande de reconnaissance municipale de l'Association du Mont Rougemont

L'association du Mont Rougemont s'adresse au conseil afin d'obtenir un statut reconnu comme étant un acteur important du milieu facilitant l'atteinte des objectifs de conservation et de mise en valeur des espaces naturels. Bien que le conseil municipal reconnaisse les actions de l'AMR, il ne peut reconnaître un statut pour les propriétaires privés de la montagne, il prend donc acte de la demande mais n'y donne pas suite.

16-04-2874

Invitation – Souper spaghetti au profit de la Maison des Jeunes des Quatre Lieux

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'acheter deux paires de billets au montant de 2 pour 15\$ pour le souper spaghetti qui se tiendra le 23 avril prochain au profit de la Maison des Jeunes des Quatre Lieux.

Vote pour : 4

Vote contre :

16-04-2875

Invitation – Omnium de golf de la ville de Saint-Césaire

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'acheter un billet au montant de 125.00\$ chacun pour l'Omnium de golf de la ville de Saint-Césaire qui se tiendra vendredi le 3 juin.

Vote pour : 4

Vote contre :

16-04-2876

Invitation – Tournoi de golf et tour cycliste au profit d'Emergo

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'acheter un billet au montant de 350.00\$ pour le tournoi de golf au profit d'Emergo qui se tiendra le 15 juin au Parcours du Cerf à Longueuil.

Vote pour : 4

Vote contre :

Demande de soutien à la CDC Haut-Richelieu-Rouville

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

16-04-2877

Demande d'appui – Maintien des outils de mise en marché dont le contingentement de la production acéricole au Québec

- CONSIDÉRANT QU' entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoise est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;
- CONSIDÉRANT QU' en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103.8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;
- CONSIDÉRANT QU' en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92.8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;
- CONSIDÉRANT QUE la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;
- CONSIDÉRANT QUE les acériculteurs investissent annuellement environ 5M \$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leur prélevés;
- CONSIDÉRANT QUE la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278M\$ - Transformation : 189M\$ - Exploitations de type touristique : 144M\$);
- CONSIDÉRANT QUE pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxations nets près de 57.3M\$ auxquels il faut ajouter près de 47.2M\$ en parafiscalité pour un total de 104.5M\$;
- CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE le rapport de Florent Gagné intitulé « Pour une industrie acéricole forte et compétitive » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;
- CONSIDÉRANT QUE certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72% de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80% n'a été franchi qu'à deux reprises, soit en 2000 et en 2003;
- CONSIDÉRANT QUE le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport ignore complètement les plans d'action et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu que le conseil municipal de Rougemont avise le gouvernement du Québec que la Municipalité soutient les producteurs acéricoles du Québec afin de mettre de côté le rapport de Florent Gagné intitulé « Pour une industrie acéricole forte et compétitive » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique du sirop d'érable.

Vote pour : 4

Vote contre :

Adoption du second projet : Règlement 2016-212 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grilles des usages de la zone I-01 et de modifier les limites des zones A-01, A-03 et I-01

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

16-04-2878

Adoption du second projet : Règlement 2016-213 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone I-03

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mars 2016, avec dispense de lecture, et ce, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un premier projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a tenu, le 4 avril 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu par le présent règlement numéro 2016-213 décrétant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des usages principaux et des normes, qui fait l'objet de l'annexe

A du règlement de zonage 2003-052, est modifiée pour la zone I-03 par l'ajout de l'usage habitation « classe E – mobile, modulaire ».

De plus, pour l'usage « classe E – mobile, modulaire », la note suivante est ajoutée :

« [2] limité aux maisons mobiles servant de résidences de ferme ou d'industrie ».

Les projets intégrés seront également permis dans la zone I-03.

Les grilles des usages principaux et des normes modifiées sont citées au présent règlement comme annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Les annexes et plans de zonage font partis du présent règlement comme s'ils étaient reproduits au long.

Vote pour : 4

Vote contre :

16-04-2879

Adoption : règlement 2016-214 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Meunier

CONSIDÉRANT QUE en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants sur la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou une partie de ses services sera financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Bruno Despots à la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de nettoyage du cours d'eau Meunier s'élèvent à 58 053.44\$ et que ce montant doit être réparti par la municipalité locale aux contribuables touchés par lesdits travaux au prorata de la superficie contributive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter le présent règlement 2016-214 décrétant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les dépenses relatives aux travaux exécutés sur le cours d'eau Meunier au montant total de 58 053.44\$ sont financées au moyen d'un mode de tarification.

ARTICLE 3

Le tarif s'appliquant aux travaux exécutés sur le cours d'eau Meunier au montant de 58 053.44\$ est fixé à 2412.12\$ l'hectare.

ARTICLE 4

Seront et sont par le présent règlement assujettis au tarif s'appliquant aux travaux exécutés à date sur le cours d'eau Meunier les contribuables intéressés, tel que décrit par la MRC de Rouville, à savoir :

Noms	Matricule	Lots	Hectares	Montant
Les meubles St-Damase inc.	4136-92-2466	1715161	0.133	321.54\$
Girard Marcel	4136-92-6351	5405257	0.293	706.17\$
Meunier Pierrette	4136-82-0636	1715137	0.308	742.53\$
Brodeur Gérald	4136-92-5207	5405258	0.151	364.01\$
Meunier Pierre	4136-91-4473	1715143	0.163	394.02\$
Morin-Fougère Gaël Lavoie Stéphanie	4136-91-4336	1715141	0.074	178.74\$
Verger Guy Jalbert inc.	4235-54-3245	3734771 3734768	11.986	28 911.62\$
Jalbert Guy	4136-90-7285	3734769 3734770	0.312	752.05\$
Plante Vanessa Boutin Alexandre	4136-72-4421	1715136	0.034	82.95\$
St-Laurent Pascal St-Laurent Jean Chenier Lucie	4136-82-9385	1715160	0.217	522.45\$
Meunier Robert Lareau Sylvie	4235-56-4914	1715225	8.612	20 772.83\$
Adam Guy Jodoin Annette	4136-74-1358	1715157 1516184 1716272	1.784	4 303.54\$

ARTICLE 5

Ces tarifs sont annuels et indivisibles. Ils sont payables par le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation. Ils sont également assimilés à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et sont percevables de la même façon.

ARTICLE 6

Le fond général d'administration garantit toujours le financement du poste budgétaire « Amélioration de cours d'eau ».

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vote pour : 4

Vote contre :

16-04-2880 Avis de motion : règlement 2016-215 concernant les branchements d'égout et d'aqueduc et leurs coûts reliés

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Normand Lacroix que lors d'une assemblée ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2016-215 concernant les branchements d'égout et d'aqueduc et leurs coûts reliés et ce, avec dispense de lecture.

16-04-2881 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Rougemont à la Chambre de Commercer au Cœur de la Montérégie pour un montant 275\$ avant taxes.

Vote pour : 4

Vote contre :

16-04-2882 Contrat M. Gazon – Entretien des terrains municipaux (mauvaises herbes)

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'accepter la soumission de Monsieur Gazon pour le traitement contre les mauvaises herbes des terrains suivants :

- 11, chemin de Marieville (ainsi que le parc devant) : 607.00\$
- Usine de filtration (660, route 112) : 117.00\$
- Hôtel de ville et caserne (61 – 63 chemin de Marieville) : 87.00\$
- Bibliothèque municipale (839, rue Principale) : 247.00\$

Pour un total de 1058.00\$ avant taxes.

Vote pour : 4

Vote contre :

16-04-2883 Signature de l'Entente relative à la prise en charge de l'inspection de la canalisation dans la branche 5 du cours d'eau Soulanges

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a indiqué à la MRC de Rouville que l'inspection télévisuelle de la canalisation de la Branche 5 du cours d'eau Soulanges (1 185 mètres) devait être réalisée rapidement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rouville peut, par entente, confier à une municipalité les travaux d'un cours d'eau et qu'elle a fait parvenir une résolution (16-03-9941) en ce sens à la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'autoriser le maire, Monsieur Alain Brière et la directrice-générale, Madame Kathia Joseph à signer pour et au nom de la Municipalité de Rougemont l'Entente relative à la prise en charge de l'inspection télévisuelle de la canalisation dans la branche 5 du cours d'eau Soulanges par la Municipalité de Rougemont, tel que rédigé par la MRC de Rouville.

Vote pour : 4

Vote contre :

16-04-2884

Candidature - membres du comité en sécurité incendie de la MRC de Rouville

CONSIDÉRANT QUE le deuxième mandat des membres du comité en sécurité incendie de la MRC de Rouville et que la nomination d'un nouveau comité aura lieu sous peu;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 269-12 de la MRC de Rouville créant le Comité en sécurité incendie prévoit que ce comité est composé de 9 membres et autant de substituts, à savoir le préfet de la MRC, deux maires, deux conseillers municipaux, deux directeurs généraux et deux directeurs des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rouville demande aux municipalités de soumettre des candidatures pour les postes de conseillers, de directeurs généraux et de directeurs incendie, soit un membre et un substitut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de soumettre à la MRC de Rouville les candidatures suivantes :

CONSEILLERS MUNICIPAUX : Monsieur Pierre Dion

DIRECTEURS GÉNÉRAUX : Aucune candidature à soumettre

DIRECTEUR INCENDIE : Monsieur Patrick Brodeur

Vote pour : 4

Vote contre :

16-04-2885

Achat d'un climatiseur pour la petite salle de la bibliothèque

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'acheter chez Le Bleu des Champs un climatiseur mural pour la petite salle de la bibliothèque au montant maximum de 2000\$ avant taxes, incluant l'appareil, l'électricité et l'installation.

Vote pour : 4

Vote contre :

16-04-2886

Mise en place d'une politique familiale municipale et nomination d'un élu responsable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont connaît l'importance d'assurer aux familles un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT QUE l'impact des décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu que la municipalité de Rougemont élabore une Politique Familiale Municipale dans un délai d'environ 24 mois.

Il est de plus résolu de désigner un de ses élus « responsable des questions familiales (RQF) et que cette personne ait pour mandat d'assurer le lien avec la communauté sur toutes les questions familiales, d'assurer la présidence du comité de la PFM et d'assurer, au nom du

conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique.

Vote pour : 4

Vote contre :

16-04-2887

Création d'un comité de la Politique Familiale Municipale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a la volonté d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont est en période d'élaboration de sa politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la PFM;

CONSIDÉRANT QUE la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu que la municipalité de Rougemont procède à la création d'un comité de la PFM sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales.

Le comité de la PFM aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM :
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population ;
 - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille ».
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - en priorisant les éléments du plan d'action;
 - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Vote pour : 4

Vote contre :

16-04-2888

Acceptation de l'offre de service – Consultant pour la Politique Familiale Municipale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont s'est engagé dans une démarche de politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a accordé une subvention de 9380\$ pour aider la municipalité à mettre en œuvre cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont au besoin de support et d'accompagnement dans cette démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'accepter l'offre de service de Madame Nancy Martel afin d'occuper un rôle de chargé de projet dans l'élaboration de la Politique Familiale Municipale et ce, au taux horaire de 30\$ / heure pour un nombre maximum de 500 heures.

Vote pour : 4

Vote contre :

16-04-2889

Dérogation mineure, 87-B, rue Carole, clôture

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Madame Julie Boucher Moreau, à l'égard d'un projet d'installation d'une clôture en cour arrière sur le lot 5 762 791;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à installer une clôture en cour arrière de 2,5 m de haut alors que le règlement permet une hauteur de 2 m maximum.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal de ne pas accepter la demande de dérogation mineure à l'égard d'une clôture de 2,5 m de haut sur le lot 5 762 791;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure à l'égard d'une clôture de 2,5 m de haut sur le lot 5 762 791 malgré la recommandation défavorable du CCU.

Vote pour : 4

Vote contre :

Dérogation mineure, 110, chemin de Marieville, enseigne

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

16-04-2890

Raccordement sous pression d'aqueduc – Route 112

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de donner le contrat pour le raccordement d'aqueduc face au 250, route 112 à Lacaille & Vincelette pour un montant de 13 400.00 \$ étant le plus bas soumissionnaire. Il est de plus résolu de faire les demandes nécessaires au Ministère des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour la réalisation des travaux.

Vote pour : 4

Vote contre :

Autres sujets d'intérêt pour la municipalité

Monsieur le Maire, Alain Brière, procède à la lecture publique d'un courriel envoyé par un citoyen.

16-04-2891

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu unanimement de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 4

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 5^{eme} jour d'avril 2016

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire